

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris  
BP 5  
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL  
REUNION DU 17 JUILLET 2008  
A 18 HEURES 15**

L'an deux mille huit, le 17 Juillet à 18 heures 15, les membres du Comité Syndical du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris se sont réunis dans les locaux du S.M.I.C.T.O.M. à Nouan-le-Fuzelier sous la présidence de **Monsieur DEZELU Jean-Michel**.

Date de la convocation : 10 juillet 2008

**Etaient présents** :

***Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :***

Messieurs DEZELU, CHAUVIN, LEZE, CHARPENTIER, CHOPINEAU, AMIOT, PITAULT, DESCHAMPS, et MICHOUX

***Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :***

Messieurs, DELAITRE, LEHOUX et LOMBARDI

***Pour la Communauté de Communes Cœur de Sologne :***

Madame PRIOL, Messieurs DERBOIS, DOUCET, LAHAYE et LUCAS,

***Pour la Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin :***

Messieurs NIEUVIARTS, HENRY et VOVELLE

**Etaient excusés** : Madame MORIN (C.C.C.S.), Madame BOUCHENY (C.C.C.S.), Monsieur AGUETTAZ (C.C.C.S.), et Monsieur CHESNEAU (C.C.S.R.).

**Etaient absents** : Monsieur COLLAS DES FRANC (C.C.S.E), Monsieur COUTANT (C.C.S.E.), Monsieur HENAULT (C.C.S.R.), Monsieur BERRUE (C.C.S.R.) et Monsieur DELANOUE (C.C.S.R.).

**Assistaient à la réunion** :

- Madame RAIMBAULT, déléguée suppléante C.C.S.R.
- Madame PITAULT, directrice du Syndicat
- Mademoiselle ROUSSEAU, chargée du traitement
- Monsieur CHAUVET, receveur principal

Monsieur LEHOUX assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté de la directrice.

**I - Approbation du compte rendu du 19 juin 2008**

Le compte rendu du Comité Syndical du 19 juin 2008 est soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical.

**Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

## **II - Marché réhabilitation de la déchèterie de Selles St Denis**

Monsieur Le Président informe le comité syndical de la décision de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer ce marché infructueux. Cette décision a été prise en raison de réponses imprécises liées au cahier des charges. Le marché sera relancé début septembre en appel d'offre ouvert.

## **III - Convention d'accès à la déchèterie de Neung sur Beuvron**

Monsieur le Président se fait le porte parole des membres du Bureau. Les communautés de communes ayant délégué la compétence déchets ménagers au syndicat, il appartient à celles-ci et non aux communes de formuler notamment une éventuelle demande d'accès à la déchèterie de Neung sur Beuvron.

**Monsieur DELAITRE** s'est entretenu avec **Monsieur LEGOURD**, Président de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs (C.C.S.E.). Ce dernier a spécifié que la C.C.S.E. ne « sert » que de boîte aux lettres.

**Monsieur LOMBARDI** ajoute que **Monsieur LEGOURD** a indiqué que la décision appartenait aux deux syndicats.

**Monsieur CHAUVET** précise que la compétence collecte et traitement des déchets ménagers a été déléguée aux 4 Communautés de Communes et par conséquent elle ne relève plus du ressort des communes.

**Monsieur DEZELU** évoque l'information générale envoyée par le syndicat à chaque mairie afin de rappeler les compétences de chacun.

**Monsieur NIEUVIARTS** rappelle que le comité syndical n'a pas à délibérer sur cette adhésion dans la mesure où le S.M.I.C.T.O.M. n'a pas été officiellement sollicité.

## **IV - Décisions modificatives du budget**

Modifications sur comptes existants :

<i>N° de compte</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>	<i>Solde après DM</i>
2182	Matériel de transport	- 550,00	176 450,00
2184	Mobilier de bureau	+ 550,00	550,00
6237	Publications	+ 1 000,00	873,03
022	Dépenses imprévues	- 1 000,00	25 000,00

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, acceptent cette proposition à l'unanimité.**

## **V - Suppression d'un poste de rédacteur et création d'un poste de rédacteur chef**

Après le passage avec succès de l'examen de rédacteur chef de **Madame Nathalie PITAULT**, il est proposé de créer un poste de rédacteur chef et de supprimer un poste de rédacteur.

**Monsieur PITAULT**, ne participe pas au vote.

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, acceptent ces propositions à l'unanimité.**

## **VI - Demande d'adhésion de la commune de la Ferté St Aubin au S.M.I.C.T.O.M.**

Suite au courrier de cette demande d'adhésion, le S.M.I.C.T.O.M. a rencontré le Directeur Général des Services, Monsieur SALAUN et la Technicienne déléguée à l'environnement, Madame CAILLY. Ils ont apporté des éléments de réponse afin de préparer l'étude concernant cette adhésion.

Entre autre, l'ensemble des points de regroupements recevant des déchets ménagers, a été recensé sur le terrain. Il pourra être envisagé d'en supprimer certains.

Monsieur le Président a sollicité le bureau d'étude de **Monsieur FLEHO** afin d'affiner cette éventuelle adhésion.

Au vu des résultats de l'étude, le comité syndical et les communautés de communes devront se prononcer courant septembre.

**Monsieur CHAUVET** demande que les diverses délibérations fixant la TEOM lui soient transmises.

L'adhésion devra se faire au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Du fait de sa situation géographique, l'adhésion de la commune de la Ferté St Aubin paraît réalisable.

**Monsieur CHAUVET** attire l'attention des membres du comité sur la nécessité de délibérer avant le 15 octobre 2008.

Monsieur le Président demandera à **Monsieur FLEHO** de venir présenter ses conclusions au prochain comité syndical.

## **VII - Questions diverses**

- La comptabilité analytique

**Monsieur DEZELU** informe que les services du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris, avec l'aide de l'ADEME, travaillent sur la mise en place de la comptabilité analytique. **Monsieur CHAUVET** remarque que cette méthode permet une meilleure analyse des coûts.

- Eco-Emballages

Monsieur le Président se félicite de la réunion très enrichissante du 1<sup>er</sup> juillet avec Eco-emballages qui a eue lieu à Tours, à laquelle assistaient **Madame PRIOL** et **Monsieur CHARPENTIER**. Ainsi, **Monsieur DEZELU** souhaite qu'intervienne lors d'un prochain comité syndical, un représentant de la société Eco-Emballages.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.**